

RCS : CRETEIL
Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 05331
Numéro SIREN : 538 552 720
Nom ou dénomination : 2E

Ce dépôt a été enregistré le 28/12/2020 sous le numéro de dépôt 24284

SAS 2E
EXERCICE 2019

CERTIFIÉ CONFORMÉ
A L'ORIGINAL

DÉPÔT AU GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL
LE 28 DEC. 2020
SOUS LE N° 24284

COMPTES ANNUELS

ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019

Désignation de l'entreprise		Société 2E		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		7 RUE FELIX FAURE		94300 VINCENNES		Durée de l'exercice précédent*	
Numéro SIRET*		53855272000012				Néant <input type="checkbox"/>	
				Exercice N clos le		N-1	
				31/12/2019		31/12/2018	
		Brut		Amortissements, provisions		Net	
		1		2		3	
						Net	
						4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG			
	Fonds commercial (1)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT		AU			
Immobilisations en cours	AV		AW				
Avances et acomptes	AX		AY				
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT				
Autres participations	CU		CV		187 500		
Créances rattachées à des participations	BB		BC				
Autres titres immobilisés	BD		BE				
Prêts	BF		BG				
Autres immobilisations financières*	BH		BI				
TOTAL (II)		BJ		BK		187 500	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX		BY			
Autres créances (3)	BZ		CA		7 818		
Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD		CE				
Disponibilités	CF		CG		1 304		
Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI				
TOTAL (III)		CJ		CK		9 121	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO		IA		196 621	
Revenir : (1) Dont droit au bail				(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		(3) Part à plus d'un an	
CP				CR			
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations	Stocks	Créances				

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ACTIF IMMOBILISE

ACTIF CIRCULANT

Désignation de l'entreprise Société 2E

Néant *

		Exercice N		Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 2 000)	DA	2 000	2 000	2 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB				
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC				
	Réserve légale (3)	DD	200		200	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE				
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF				
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG				
	Report à nouveau	DH	165 983		188 692	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(30 266)		(22 709)	
	Subventions d'investissement	DJ				
	Provisions réglementées *	DK				
	TOTAL (I)	DL	137 917		168 183	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM				
	Avances conditionnées	DN				
	TOTAL (II)	DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP				
	Provisions pour charges	DQ				
	TOTAL (III)	DR				
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS				
	Autres emprunts obligataires	DT				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU				
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	46 497		14 577	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	2 778		7 038	
	Dettes fiscales et sociales	DY	9 430		12 677	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ				
Autres dettes	EA					
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB				
TOTAL (IV)	EC	58 705		34 292		
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	196 621		202 475		
RENOVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB				
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC			
		Ecart de réévaluation libre	ID			
		Réserve de réévaluation (1976)	IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF				
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	58 705		34 292	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

3 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)**

DGFIP N° 2052 2020

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise		Société 2E		Exercice N		Exercice (N-1)	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC			
	Production vendue	{ biens* services*	FD	FE	FF		
			FG	FH	FI		14 000
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	FK	FL		14 000	
	Production stockée*			FM			
	Production immobilisée*			FN			
	Subventions d'exploitation			FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)			FP			
	Autres produits (1) (11)			FQ	7		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)			FR	7	14 000	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS			
	Variation de stock (marchandises)*			FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *			FW	11 208	14 737	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	717	904	
	Salaires et traitements*			FY	14 355	22 425	
	Charges sociales (10)			FZ	3 996	8 701	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	{ - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions	GA			
				GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD			
	Autres charges (12)			GE	6	1	
Total des charges d'exploitation (4) (II)			GF	30 281	46 769		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	(30 274)	(32 769)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)	GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)	GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	8	10 060	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM			
	Différences positives de change			GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO			
Total des produits financiers (V)			GP	8	10 060		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR			
	Différences négatives de change			GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT			
Total des charges financières (VI)			GU				
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	8	10 060	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	(30 266)	(22 709)	

4 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)**

DGFIP N° 2053 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Designation de l'entreprise : Société 2E		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ	
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK	
TOTAL DES PRODUITS (II + III + V + VIII)		HL	15 24 060
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	30 281 46 769
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(30 266) (22 709)
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2)	Dont { produits de locations immobilières	HY	
		IG	
(3)	Dont { - Crédit bail mobilier *	HP	
		HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 bis du C G I)	HX	
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	RC	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	obligatoires A9	
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	dont cotisations Madelin A7	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs	Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**SAS 2E
EXERCICE 2019**

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019

I/ REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice arrêtés au 31 décembre 2019, ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions suivantes ont notamment été respectées :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables,
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

**DEROGATION AUX PRINCIPES, REGLES ET METHODES DE BASE DE LA
COMPTABILITE**

Aucune dérogation significative ne mérite d'être signalée.

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition).

Les immobilisations sont amorties selon le système de l'amortissement linéaire ou dégressif basé sur la durée estimée d'utilisation.

Les durées d'amortissement les plus couramment utilisées sont les suivantes :

- | | |
|--------------------------------------|----------------|
| - Agencements et installations | 5 ans à 10 ans |
| - Matériel de bureau et informatique | 4 à 5 ans |

ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

Cet état est fourni par l'imprimé fiscal 2054 ci après.

ETAT DES ECHEANCES, DES DETTES ET DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE.

Cet état est fourni par l'imprimé fiscal 2057 ci après.

II/ AUTRES INFORMATIONS

Aucun élément significatif et survenu après la clôture de l'exercice et de nature à remettre en cause le résultat n'est à signaler.

Ne pas reporter le montant des certitudes*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Designation de l'entreprise		Société 2E		Néant		*		
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
						Consecutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		
						Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCO RP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ		D8		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD		KE		
CORPO RE LLES	Terrains			KG		KH		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ		KK		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN		
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants M2	KP		KQ		KR	
		Dont Composants M3	KS		KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *			KV		KW	
		Matériel de transport *			KY		KZ	
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB		LC	
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF	
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI		
	Avances et acomptes			LK		LL		
	TOTAL III				LN		LO	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M	
Autres participations				8U	187 500	8V		
Autres titres immobilisés				IP		IR		
Prêts et autres immobilisations financières				IT		IU		
TOTAL IV				LQ	187 500	LR		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	187 500	ØH		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
						Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCO RP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	CØ		DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	LV		LW		
CORPO RE LLES	Terrains	IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA		MB		
		Sur sol d'autrui	IR	MD		ME		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS	MG		MH		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ		MK		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers	IU		MM		MN	
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier	IW		MS		MT	
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW	
	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ		NA		
Avances et acomptes	NC		ND		NE			
TOTAL III		IY		NG		NH		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU		M7		
	Autres participations	IØ		ØX		ØY	187 500	
	Autres titres immobilisés	II		2B		2C		
	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E		2F		
	TOTAL IV		I3		NJ		NK	187 500
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		ØL	187 500	
				ØK		ØM	187 500	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Exercice N, clos le 3 1 1 2 2 0 1 9

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : Société 2E

Néant

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col 1 - col 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col 1 - col 2) - col 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
 - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées»

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société 2E

Néant

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies II du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	SR	SS	ST	SU	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	02	03	04	05
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières (1)*	06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	0T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF			
	- financières	UG	UH			
	- exceptionnelles	UJ	UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA - Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise		Société 2E		Néant <input type="checkbox"/>							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an			
				1		2		3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX									
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée *)	UO		ZI							
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM		1 416		1 416				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB		6 402		6 402				
	Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR									
	Charges constatées d'avance	VS									
	TOTAUX		VT		7 818		7 818		VV		
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'1 an et 5 ans au plus		A plus de 5 ans	
				1		2		3		4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus de 1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B		2 778		2 778					
Personnel et comptes rattachés		8C		7 507		7 507					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D		1 668		1 668					
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW		165		165					
Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ		90		90					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI		46 497		46 497					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY		58 705		58 705					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK								
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032											

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

2 E
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 10 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 7 RUE FELIX FAURE - 94300 VINCENNES
RCS CRETEIL 538 552 720

ASSEMBLEE GENERALE DU 29 JUIN 2020
RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réuni en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et des dispositions du Livre deuxième du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été communiqués et tenus à votre disposition dans les délais impartis.

EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Il convient de souligner qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Eu égard de l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Les perspectives d'avenir de notre société sont favorables.

RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Eu égard de l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société
Au titre de l'exercice social clos le 31 décembre 2019 :

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 0 euros et les produits d'exploitation à 7 €. Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées globalement à 30 281 euros. Compte tenu de notre activité, les postes de charges les plus importants sont :

Autres achats et charges externes : 11 208 euros ;
Impôts, taxes et versements assimilés : 717 euros.
Salaires et traitements : 14 355 euros

Charges sociales : 3 996 euros
Les dotations aux amortissements pour l'exercice sont de 0 euros.
Le résultat d'exploitation ressort déficitaire de 30 274 euros.
Le résultat financier est de 8 euros.
L'impôt sur les sociétés est à 0 euros.
Le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à – 30 266 euros.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts et amortissements, notre résultat se solde par un déficit de 30 266€.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le déficit de l'exercice s'élevant à 30 266 euros de la manière suivante :

ORIGINE

- Report à nouveau antérieur : 165 983 euros
- Résultat déficitaire : 30 266 euros

AFFECTATION

- Au titre du report à nouveau - 30 266 €
- Le compte report à nouveau s'élèvera à 135 717 €

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

<u>EXERCICES</u>	<u>Revenus éligibles à l'abattement</u>
	<u>Dividendes</u>
Année 2019	0 €
Année 2018	0 €
Année 2017	8 000€

En application des dispositions de l'article L 441-6-1 al.1 du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, à la clôture des deux derniers exercices, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs, par date d'échéance :

Exercice 2019

Exercice 2019				
Date échéance	Solde des dettes fournisseurs à 30 jours	Solde des dettes fournisseurs à 60 jours	Solde des dettes fournisseurs à 90 jours	Solde des dettes fournisseurs à 120 jours
31/12/2019	978 €	-	-	

DEPENSES NON-DEDUCTIBLES FISCALEMENT

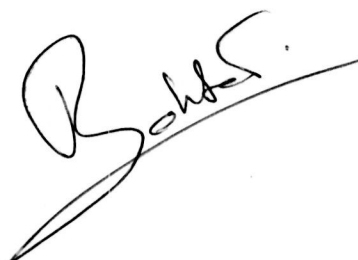
Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en compte aucune somme non déductible fiscalement.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous signalons qu'aucune convention visée à l'article L. 223-19 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

LE GERANT



2 E
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 10 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 7 RUE FELIX FAURE - 94300 VINCENNES
RCS CRETEIL 538 552 720

--
**TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 29 JUIN 2020**

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la Société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 lesquels font apparaître une perte de 30 266 euros.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 30 266 euros de la manière suivante :

ORIGINE

- Report à nouveau antérieur : 165 983 euros
- Résultat déficitaire : - 30 266 euros

AFFECTATION

- Au titre du report à nouveau - 30 266 €

Le compte report à nouveau s'élèvera à 135 717 €

TROISIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

<u>EXERCICES</u>	<u>Revenus éligibles à l'abattement Dividendes</u>
Année 2019	0
Année 2018	0
Année 2017	8 000€

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de ratifier la rémunération brute allouée au Président au cours de l'exercice.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix neuf heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et par tous les associés présents.

Le Président



Les associés



2 E
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 10 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 7 RUE FELIX FAURE - 94300 VINCENNES
RCS CRETEIL 538 552 720

ASSEMBLEE GENERALE DU 29 JUIN 2020
RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réuni en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et des dispositions du Livre deuxième du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été communiqués et tenus à votre disposition dans les délais impartis.

EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Il convient de souligner qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Eu égard de l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Les perspectives d'avenir de notre société sont favorables.

RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Eu égard de l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société
Au titre de l'exercice social clos le 31 décembre 2019 :

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 0 euros et les produits d'exploitation à 7 €. Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées globalement à 30 281 euros. Compte tenu de notre activité, les postes de charges les plus importants sont :

Autres achats et charges externes : 11 208 euros ;
Impôts, taxes et versements assimilés : 717 euros.
Salaires et traitements : 14 355 euros

Charges sociales : 3 996 euros
Les dotations aux amortissements pour l'exercice sont de 0 euros.
Le résultat d'exploitation ressort déficitaire de 30 274 euros.
Le résultat financier est de 8 euros.
L'impôt sur les sociétés est à 0 euros.
Le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à – 30 266 euros.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts et amortissements, notre résultat se solde par un déficit de 30 266€.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le déficit de l'exercice s'élevant à 30 266 euros de la manière suivante :

ORIGINE

- Report à nouveau antérieur : 165 983 euros
- Résultat déficitaire : 30 266 euros

AFFECTATION

- Au titre du report à nouveau - 30 266 €
- Le compte report à nouveau s'élèvera à 135 717 €

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

<u>EXERCICES</u>	<u>Revenus éligibles à l'abattement</u>
	<u>Dividendes</u>
Année 2019	0 €
Année 2018	0 €
Année 2017	8 000€

En application des dispositions de l'article L 441-6-1 al.1 du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, à la clôture des deux derniers exercices, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs, par date d'échéance :

Exercice 2019

Exercice 2019				
Date échéance	Solde des dettes fournisseurs à 30 jours	Solde des dettes fournisseurs à 60 jours	Solde des dettes fournisseurs à 90 jours	Solde des dettes fournisseurs à 120 jours
31/12/2019	978 €	-	-	

DEPENSES NON-DEDUCTIBLES FISCALEMENT

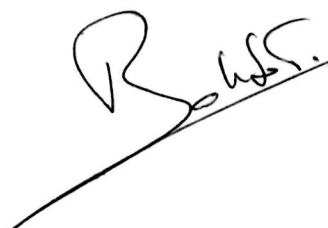
Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en compte aucune somme non déductible fiscalement.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous signalons qu'aucune convention visée à l'article L. 223-19 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

LE GERANT



2 E
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 10 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 7 RUE FELIX FAURE - 94300 VINCENNES
RCS CRETEIL 538 552 720

--

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 JUIN 2020

***L'AN DEUX MIL DIX-VINGT
LE VINGT NEUF JUIN,
A SEIZE HEURES,***

Les associés se sont réunis au siège social de la société en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation ;
- la feuille de présence ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article R223-19 du Code de commerce ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation. Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la Société ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et quitus à la gérance ;
- Affectation du résultat ;
- Questions diverses.

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,
- Puis, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION- APPROBATIONS DES COMPTES

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la Société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 lesquels font apparaître une perte de 30 266 euros.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION- AFFECTATION DU RESULTAT –

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 30 266 euros de la manière suivante :

AFFECTATION DU RESULTAT

ORIGINE

- Report à nouveau antérieur : 165 983 euros
- Résultat déficitaire : - 30 266 euros

AFFECTATION

- Au titre du report à nouveau - 30 266 €

Le compte report à nouveau s'élèvera à 135 717 €

Cette résolution, mise aux voix, est à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION – DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

<u>EXERCICES</u>	<u>Revenus éligibles à l'abattement Dividendes</u>
Année 2019	0 €
Année 2018	0 €
Année 2017	8 000 €

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de ratifier la rémunération brute allouée au Président au cours de l'exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

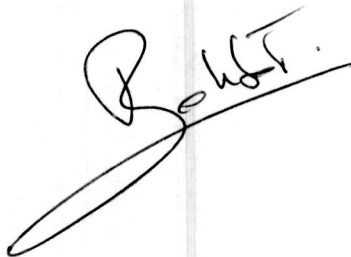
L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix sept heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et par tous les associés présents.

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'B. Holt', written over a horizontal line.

Les associés

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping strokes, written over a horizontal line.